Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique

COURRIER ARRIVÉ LE
10 FEV. 2017
PREFET Picardie
Unité Territoriale de la Somme

S3IC

Amiens, le 7 février 2017

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet du département de la Somme donne acte à la S.C.A. CAP SEINE, de sa déclaration du 9 février 2014 concernant la reprise de l'exploitation d'installations de stockage de céréales sises sur le territoire de la commune de CORBIE, au lieu-dit « Chanteraigne », parcelles cadastrées section K n° 13 et 14, précédemment exploitées sous la raison sociale S.C.A. CAPSOM.

Pour le Préfet et par délégation,
L'attachée, cheffe de bureau,

Brigitte LEGRAND

Copie adressée à :
Monsieur le maire de CORBIE
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
Inspecteur des installations classées
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme
Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé
Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
Agence de l'eau Artois Picardie